

# Une sortie partielle d'emprunt toxique très coûteuse

Lassés d'attendre le rapport sur la « gestion active » de notre dette communale annoncé en avril 2009, nous avons étudié en détail tous les contrats d'emprunts de la ville en juillet 2010. Nous avons constaté avec surprise que 75 % des emprunts de la ville (29 M€ sur 38,7 M€) étaient des emprunts structurés : les fameux emprunts toxiques. Ces emprunts ont des taux d'intérêt artificiellement bas les premières années (taux « bonifiés »), en échange de taux d'intérêts risqués pouvant ensuite s'envoler au gré des fluctuations des marchés. Bref de la spéculation avec de l'argent public, que nous contestons fermement.

Nous avons notamment un emprunt toxique basé depuis janvier 2010 sur la différence entre 2 taux de change : un « Dualis » de Dexia de 14 985 000 € de capital restant dû (plus de 38 % de notre endettement). Selon la classification gouvernementale de ces emprunts : les pires notations qui soient en matière de risques. Tant que la valeur de l'euro en francs suisses restait supérieure à la valeur de l'euro en dollars, nous restions au taux bonifié de 2,88 %. À l'inverse, ce taux pouvait d'autant plus s'envoler jusqu'en 2025 qu'aucun plafond maximum n'avait été négocié. Or ces 2 valeurs commençaient à montrer qu'elles pouvaient bientôt s'inverser. Pour information, calculé à ce jour, il est de 7,22 %...

Nous avons alerté les Rambolitains par un article du 03/09/10. Puis nous avons finalement eu au Conseil municipal du 17/09/10 un « audit interne de la dette » de la Mairie des plus rassurants. Cet emprunt toxique - tout comme les autres - y était incroya-

blement qualifié d'emprunt à « Taux fixe faible » ! À la limite, un emprunt toxique en période bonifiée pourrait être signalé à « Taux fixe faible provisoire ». Mais qu'un emprunt entré dans sa phase de dépendance directe des aléas des marchés soit qualifié de « Taux fixe faible » sur un document officiel de la Mairie, cela en dit long sur une certaine conception de la transparence démocratique due aux citoyens.

M. Larcher avait même affirmé dans la presse que « les emprunts étaient sécurisés au maximum ». Cependant fin octobre, il décide de renégocier en 3 lots cet emprunt, prolongeant la durée des remboursements de 6 à 8 ans. Mais à quel prix ?...

A) 6 M€ sont conservés en emprunt toxique « Dualis » mais le taux bonifié de 2,88 % s'applique jusqu'au 01/01/15, puis la même formule basée sur 2 taux de change incontrôlables s'applique, c'est-à-dire à partir du début de la prochaine mandature, quand l'équipe municipale suivante sera en place.

B) 6,48 M€ passent à un risque sur l'inflation à compter du 01/01/12, en y adjoignant un nouvel emprunt de 0,5 M€. Ce risque n'intervient qu'en cas de déflation, mais avec un effet levier multiplicateur. Sans déflation, la ville paie 4,19 % d'intérêts, ce qui est supérieur au taux moyen du marché que pouvait obtenir Rambouillet à l'époque, soit selon nos informations autour de 3,60 %.

C) 2,25 M€ passent en taux fixe, en y adjoignant un nouvel emprunt de

1,8 M€, et en empruntant 450 000 € supplémentaires pour payer à Dexia la « pénalité de remboursement anticipé » officielle de cet emprunt toxique... Mais encore une fois, ce taux fixe est nettement supérieur au taux de 3,60 % que la ville aurait pu obtenir, puisqu'il est de 4,88 %.

On comprend donc bien que cette pénalité officielle de 450 000 € pour sortir partiellement de cet emprunt toxique de 16,26 M€, contracté fin 2007, est un leurre. Car le fait de payer des taux fixes nettement supérieurs au prix du marché, sur des sommes aussi importantes et pendant 20 ans, est également une lourde pénalité qui ne dit pas son nom... À simple titre d'exemple sur les taux d'intérêt que peut obtenir la ville : le 19/03/11, la municipalité a contracté un nouvel emprunt de 900 000 € sur 20 ans au taux fixe de 3,35 %.

Selon nous, cette renégociation aura donc coûté en réalité à la ville plus de 4 M€ de 2010, que les contribuables de Rambouillet payeront étalés jusqu'en 2031. C'est 24,6 % du capital emprunté à l'origine... En septembre dernier, M. Larcher nous démontrait pourtant que ce contrat d'emprunt allait permettre à la ville d'économiser 688 000 € d'intérêts de 2007 à 2010. Montant à comparer à ces 4 M€ pour juger de l'intérêt de sa « gestion active de la dette », d'autant qu'une bonne partie des risques n'est que reportée... ▲

Tribune du 21/05/11  
Plus sur notre blog :

<http://www.rambouillet-renouveau.fr>  
Nous rencontrer : 06 81 03 67 71



Jean-Luc TROTIGNON  
Vice-Président d'Anticor



Dominique SANTANA



Bruno TRANCHANT  
Secrétaire général du P.R.G. 78



Laetitia LAPERSONNE



Farid FERHI

Conseillers municipaux d'opposition de RAMBOUILLET RENOUVEAU  
M.R.C. - P.S. - P.R.G. -  
Europe Écologie - Centristes indépendants et apparentés

## Soutenir la Bergerie Nationale

Les Rambolitain(e)s ont été alerté(e)s, par le collectif du personnel en colère, du risque de démantèlement de la Bergerie Nationale, établissement public dépendant du ministère de l'Agriculture. Bien sûr, notre groupe se déclare solidaire des salariés de la Bergerie Nationale et les soutient pleinement dans leur lutte.

Nous déplorons, une fois encore, les conditions (manque total de concertation et de projet global) dans lesquelles le personnel s'est trouvé placé devant cet état de fait.

Nous constatons, une fois encore, que cette situation est le résultat d'une poli-

tique d'abandon (voire de liquidation) du patrimoine national (celui du ministère de l'Agriculture au cas d'espèce) ce qui a été expressément reconnu lors du conseil municipal du 10 juillet 2008 lorsque le maire a déclaré qu'aucune « réhabilitation patrimoniale n'avait été faite en 50 ans » !

Face à cela, nous considérons que la commune a un rôle essentiel à jouer pour sauver la Bergerie Nationale. Certes, la ville de Rambouillet intervient déjà pour préserver l'aspect patrimonial de l'établissement (site de la cour impériale, musée du mouton...) c'est-à-dire son intérêt touristique.

Mais, selon nous, la commune (avec ses

habitants) doit aller plus loin et exiger du ministère son maintien et son développement.

En effet, depuis le début des années 1990, la Bergerie Nationale est un établissement pionnier et pilote dans le domaine de l'agriculture non productiviste qui démontre de manière concrète, sérieuse et crédible qu'une alternative écologique et sociale est possible à l'agriculture industrielle (celle qui fournit la « mal bouffe » et sacrifie les paysans).

La Bergerie Nationale c'est l'exemple d'une agriculture respectueuse de l'environnement, fondée sur le lien direct entre producteur et consommateur (ce que d'aucuns appellent le « circuit court »

ou la « relocalisation »).

C'est dans ce sens que nous appelons les Rambolitain(e)s à soutenir la Bergerie Nationale et son personnel, car nous sommes convaincus que certains du lobby agro-industriel (lire : agro-pollueur) ne seraient pas fâchés de la voir disparaître. ▲

Pour la liste Rambouillet Autrement Citoyenneté / Solidarité / Écologie Francis VINCENTI et Claire VIGNAUD  
Le 22 mai 2011

Prochaine permanence des élus de la liste, le samedi 25 juin 2011  
bureau des groupes de la minorité de 10h00 à 12h00